

Province du Brabant wallon  
Arrondissement de Nivelles  
Commune  
de  
**CHAUMONT-GISTOUX**



**SERVICE DE L'AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE**

Vos réf. :

Nos réf. :

Annexe 49 – Formulaire III B

Rue Colleau, 2  
1325 Chaumont- Gistoux, le 11.04.2017

**Notaire Bernard Laconte**  
avenue des Combattants, 230

**1330 Rixensart**

**RECOMMANDEE**

Gestionnaire : I. Thayse

Maître,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du relative 05 avril 2017 à un bien sis à 1325 Chaumont-Gistoux, rue Inchebroux, 21b et cadastré 1<sup>ère</sup> division, section C n° 60G2 et 60<sup>E</sup>2, nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article 85 § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 1° et 2 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine modifié par le Décret du 17/07/2008.

Le bien en cause :

1° est situé en zone d'habitat au plan de secteur de Wavre-Jodoigne – Perwez (A.R. du 28 mars 1979) et qui n'a cessé de produire ses effets pour le bien précité.

2° est situé en zone d'habitat à densité moyenne au Schéma de Structure Communal (5à10 logements/ha) ;

3° est situé sur le territoire communal où les règlements régionaux d'urbanisme applicables sont :

1. Règlement en matière d'isolation thermique et ventilation des bâtiments (art. 530 et s. CWATUP) ;
2. Règlement général sur les bâtisses relatif à l'accessibilité et à l'usage des espaces et bâtiments au parties de bâtiments ouverts au public ou à usage collectif par les personnes à mobilité réduite (art. 414 et s. CWATUP) ;
3. Règlement général d'urbanisme relatif aux enseignes et aux dispositifs de publicité (art. 431 et s. CWATUP) ;
4. Règlement général sur les bâtisses en site rural (RGBSR art. 417 et s. CWATUP) ;

4° n'est pas situé dans le périmètre d'un plan communal d'aménagement ;



5° est situé en zone de régime d'assainissement

- collectif : collecteur d'assainissement reliant l'égouttage communal à la station d'épuration : collecteur existante (égouttage non existant) ;

6° n'a fait l'objet d'aucun permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 1<sup>er</sup> janvier 1977 ;

7° n'a fait l'objet d'aucun permis de lotir délivré après le 1<sup>er</sup> janvier 1977 ;

8° n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans.

A notre connaissance,

- le bien n'est pas situé dans un des périmètres visés aux articles 136bis (zones vulnérables) ;
- le bien n'est pas situé dans un des périmètres inclus dans la banque de données de l'état des sols visée à l'article 14 du décret relatif à l'assainissement des sols pollués (cfr <http://www.walsols.be>) ;
- le bien n'est pas repris dans le périmètre d'un site à réaménager (anciennement site d'activité économique désaffecté) ;
- le bien n'est concerné ni par un projet d'expropriation, ni par un remembrement, ni une ordonnance d'insalubrité, ni par la législation sur les mines, carrières et sites désaffectés ;
- le bien n'est ni classé, ni situé dans une zone de protection d'un immeuble classé, ni repris sur une liste de sauvegarde, ni inscrit à l'atlas des sites archéologiques ;
- le bien n'est pas repris à l'Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel
- le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un site Natura 2000 visé par l'article 1bis alinéa unique 18° de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifié par le décret du 6 décembre 2001 relatif à la conservation des sites Natura 2000 ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
- le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un territoire désigné en vertu de l'article 6 de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifié par le décret du 6 décembre 2001 relatif à la conservation des sites Natura 2000 ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
- le bien n'est pas situé à proximité d'un site Natura 2000 ;
- le bien n'est pas situé dans une zone de prise d'eau, de prévention ou de surveillance du service communal des eaux au sens du décret du 30 avril 1990 relatif à la protection et l'exploitation des eaux souterraines et des eaux potabilisables modifié la dernière fois par le décret du 15 avril 1999 relatif au cycle de l'eau et instituant une société publique de gestion de l'eau ;
- le bien n'est pas situé le long d'une voirie régionale (RN ) gérée par le Service Public de Wallonie – district des Routes (anciennement le MET - Av. de Veszprem 3 à 1340 Ottignies LLN). Nous vous renvoyons auprès du gestionnaire précité afin de vérifier si un plan d'alignement existe pour le bien concerné ;
- aucune infraction n'a été constatée par procès-verbal ;
- le bien n'est pas grevé d'une emprise souterraine de canalisation de produits gazeux ou autres ;
- le bien n'est pas soumis à un droit de préemption ;
- le bien n'est ni traversé, ni longé par un chemin ou sentier communal repris à l'atlas des chemins vicinaux ;
- le bien n'est ni traversé, ni longé par un cours d'eau repris à l'atlas des cours d'eau ;
- le bien n'est pas situé dans une zone à risque d'aléa, au vu de la carte de l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau du sous-bassin hydrographique de la DYLE-GETTE adoptée par le Gouvernement wallon le 13 juillet 2006 (MB 11 août 2006) ;
- le bien bénéficie d'un accès à une voirie pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux.

Afin que les actes notariés puissent être passés sans retard et pour respecter le délai prévu à l'article 445/1 du CWATUP, il nous est impossible de vous fournir les renseignements prévus à l'article 150bis §1 7°

relatifs à l'équipement de la voirie concernée en matière d'eau et d'électricité. Nous vous invitons à prendre contact avec les Intercommunales concernées (cfr liste ci-après).

La Commune de Chaumont-Gistoux dispose d'un schéma de structure adopté définitivement par le Conseil Communal en séance du 29 juin 2015, ne dispose ni de règlement communal d'urbanisme, ni de périmètre de revitalisation ou de rénovation urbaine, ni de rapport urbanistique et environnemental.

Ces renseignements vous sont donnés à titre informatif, sans engagement de notre part. Nous attirons votre attention sur l'application du CWATUP en cas de transformations et/ou de construction nouvelle. De même, nous ne pouvons affirmer que les permis délivrés ont été strictement respectés. Nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer les coordonnées du nouveau propriétaire ainsi que la date de signature du compromis de vente.


En vertu du règlement communal du 30 avril 2007 sur les redevances pour la délivrance de renseignements administratifs et frais éventuels de photocopie, nous vous prions de bien vouloir verser la somme de 55,55 € au moyen du bulletin de versement ci-joint.

Nous vous rappelons qu'en vertu de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 17.07.2003, en vigueur depuis sa parution au MB du 07.10.2003, concernant les modalités de demande et de délivrance des informations visées à l'article 150, al 1<sup>er</sup>, 5<sup>o</sup> du CWATUP, les informations doivent être demandées au moyen du formulaire IIIA, dont le modèle est repris à l'annexe 49 dudit Code.

Nous vous prions d'agréer, Maître, l'expression de nos sentiments distingués.

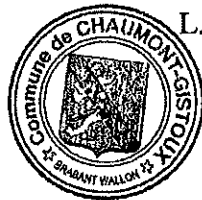
Par ordonnance,  
Le Directeur Général,

B. ANDRE



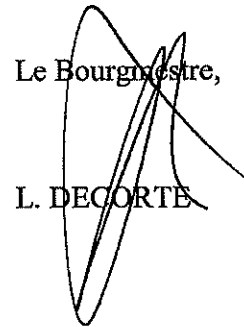
L'Echevin  
de l'Aménagement du  
Territoire et de l'Urbanisme,

L. MERTENS



Le Bourgmestre,

L. DECORTE



# COMMUNE DE CHAUMONT-GISTOUX

## Liste des Impétrants susceptibles d'occuper le sous-sol du domaine public

Liste téléchargeable au format .pdf sur le site : <http://www.chaumont-gistoux.be/votre-commune/autres-services/impetrants>

**Service Travaux/Technique ☎ 010/66.72.30 - Fax 010/66.70.19**

<b>TELEPHONE</b>	<b>PROXIMUS</b> ☎ 0800/20.037 Service Planrequest Rue Marie Henriette, 60 5000 NAMUR  ou <a href="http://www.klim-clcc.be">www.klim-clcc.be</a>
<b>EAU</b>	<b>SWDE (SENNE-DYLE-GETTE)</b> ☎ 087/87.87.87 Esplanade René Magritte, 20 ☎ 071/27.68.41 6010 COUILLET ☎ 071/27.68.60 <a href="mailto:charleroi@swde.be">charleroi@swde.be</a>
	<b>IECBW</b> ☎ 067/28.01.11 Rue Emile François, 27 ☎ 067/28.01.96 1474 GENAPPE (WAYS) <a href="mailto:etudes@iecbw.be">etudes@iecbw.be</a>  ou <a href="http://www.klim-clcc.be">www.klim-clcc.be</a>
<b>Conduite d'adduction d'eau gravitaire, au départ des galeries rue Champtaine vers Malines, le long du lit du Ry Pré Delcourt et du Train</b>	<b>VMVW (Vlaamse Maatschappij Voor Watervoorziening)</b> Herbert Hooverplein 23 3000 Leuven  <a href="mailto:info.vlaams.brabant@dewatergroep.be">info.vlaams.brabant@dewatergroep.be</a>
<b>ELECTRICITE</b>	<b>ORES</b> ☎ 010/48.66.11 Avenue Jean Monnet, 2 ☎ 078/15.78.01 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE ☎ 010/48.68.64  ou <a href="http://www.klim-clcc.be">www.klim-clcc.be</a>
<b>ELECTRICITE HAUTE TENSION</b>	<b>ELIA</b> ☎ 02/546.70.11 Boulevard de l'Empereur, 20 ☎ 02/546.70.10 1000 BRUXELLES <a href="http://www.elia.be">www.elia.be</a>  ou <a href="http://www.klim-clcc.be">www.klim-clcc.be</a>
<b>GAZ</b>	<b>ORES</b> ☎ 010/48.66.11 Avenue Jean Monnet, 2 ☎ 078/15.78.01 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE ☎ 010/48.68.64  ou <a href="http://www.klim-clcc.be">www.klim-clcc.be</a>
	<b>FLUXYS</b> ☎ 02/282.72.11 Avenue des Arts, 31 ☎ 0800/90.102 1040 BRUXELLES Dispatching 24H/24 <a href="http://www.fluxys.be">www.fluxys.be</a> ☎ 02/230.02.39  ou <a href="http://www.klim-clcc.be">www.klim-clcc.be</a>
<b>Demande de plans réseaux distribution gaz, électricité et fibres optiques (voir directement auprès de --&gt;)</b>	<b>ORES</b> ☎ 064/67.29.78 Service Impétrants ☎ 064/67.28.75 Route du Grand Peuplier, 12 <a href="mailto:impetrant.ouest@ores.net">impetrant.ouest@ores.net</a> 7110 STREPY-BRACQUEGNIES
<b>TELEDISTRIBUTION</b>	<b>VOO</b> ☎ 04/220.15.02 Rue Louvrex, 95 ☎ 078/78.78.78 4000 LIEGE ☎ 04/220.15.75
<b>Demande de plans réseaux de téledistribution (voir directement auprès de --&gt;)</b>	<b>BRUTELE-FARCIENNES (Mme. Rallion)</b> Rue de Lambusart, 56 ☎ 071/96.71.56 6240 FARCIENNES <a href="mailto:infra.structure@voo.eu">infra.structure@voo.eu</a>  ou <a href="http://www.klim-clcc.be">www.klim-clcc.be</a>
<b>PIPE-LINE (ETHYLENE)</b>	<b>SOLVAY (SOLVIC)</b> ☎ 071/26.85.30 Unité de service PIPE-LINE ☎ 0800/16.973 Rue E. Solvay, 39 ☎ 071/26.81.80 5190 JEMEPPE-SUR-SAMBRE <a href="mailto:pipeline.lemeppe@solvay.com">pipeline.lemeppe@solvay.com</a>  ou <a href="http://www.klim-clcc.be">www.klim-clcc.be</a>
<b>COLLECTEUR D'ASSAINISSEMENT D'EAUX USEES</b>	<b>IBW</b> ☎ 067/21.71.11 Rue de la Religion, 10 ☎ 067/21.69.28 1400 NIVELLES <a href="mailto:direction@ibw.be">direction@ibw.be</a>
<b>N 243 - Chaussée de Huy E 411 (A4) - Autoroute des Ardennes N 25 - Vole rapide Nivelles/Leuven (voir directement auprès du --&gt;)</b>	<b>SPW - Routes &amp; Bâtiments</b> Direction des Routes du Brabant Wallon ☎ 010/43.06.00 Avenue de Veszprem, 3 ☎ 010/43.06.22 1340 OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE

**De :** Notaire [<mailto:notaire@chaumont-gistoux.be>]  
**Envoyé :** mercredi 10 juillet 2024 11:27  
**À :** Stéphanie VANMANSART <[stephanie.vanmansart.358096@belnot.be](mailto:stephanie.vanmansart.358096@belnot.be)>  
**Objet :** RE: vente publique Biddit Chaumont-Gistoux

Bonjour,

Après vérification, il n'y a pas de changement pour ce bien situé rue Inchebroux 21B à Chaumont-Gistoux.

Bien à vous



*Ce message reste informel et n'engage aucunement la Commune de Chaumont-Gistoux. Tout courrier officiel doit être confirmé par lettre revêtue de la signature du Bourgmestre, contresignée par le Directeur Général et recevoir en sus le sceau communal conformément à l'article L 1132-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation. Ce message et tous les fichiers transmis en annexe sont confidentiels et destinés seulement à l'utilisation de l'individu ou de l'entité à qui ils sont adressés. Si vous avez reçu ce message par erreur, ayez la gentillesse d'informer l'auteur de celui-ci.*

**De :** Stéphanie VANMANSART <[stephanie.vanmansart.358096@belnot.be](mailto:stephanie.vanmansart.358096@belnot.be)>  
**Envoyé :** vendredi 21 juin 2024 09:33  
**À :** Notaire <[notaire@chaumont-gistoux.be](mailto:notaire@chaumont-gistoux.be)>  
**Objet :** TR: vente publique Biddit Chaumont-Gistoux

Madame, Monsieur,

En date du 6 juin 2023 vous nous aviez adressé les renseignements urbanistiques dans le dossier sous objet.

Pourriez-vous me faire savoir si ceux-ci sont toujours d'actualité ou si des changements doivent être notés ?

Pour autant que de besoin, en annexe la lettre officielle.

Bien cordialement,

*Pour les notaires Patrick LAMBINET & Agathe GENIN*  
**Stéphanie VANMANSART**  
*Candidat-notaire*

**Rue du Condroz 36, bte 1 - 5590 CINEY**  
**Tél.:** [083/21.10.50](tel:083211050) ; [083/21.48.55](tel:083214855).  
**Fax:** [083/21.44.06](tel:083214406).



**Avant d'imprimer vos courriels, pensez à l'environnement...**

**Secret professionnel :**

*Le contenu de ce message est protégé par le secret professionnel (dont la violation est sanctionnée pénalement).*

*Sauf à être le destinataire de cet envoi (ou autorisé par celui-ci), il vous est interdit de prendre connaissance, copier, altérer, diffuser, publier ou transférer son contenu et/ou ses pièces jointes.*

*Si cet envoi vous est parvenu par suite d'une erreur généralement quelconque, veuillez en faire part immédiatement à l'étude du Notaire précité, aux coordonnées mentionnées ci-dessus.*